

Montréal le 28 octobre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À: Tous les participants**

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – Étape C Dossier R-4008-2017**

---

Dans sa décision D-2020-133 du 13 octobre 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) fixait au 2 novembre 2020 la tenue d'une séance de travail portant sur la preuve d'Énergir dans le cadre de l'Étape C du dossier mentionné en objet.

Des intervenants ont indiqué par la suite que la date retenue était en conflit avec une audience convoquée par la Régie dans un autre dossier et demandaient son report.

Lors de l'audience du 19 octobre 2020 tenue dans le présent dossier, Énergir indiquait être aussi disponible le 4 novembre 2020 pour tenir cette séance de travail<sup>1</sup>. Le procureur de l'ACEFQ indiquait que son analyste se rendrait disponible à cette date, selon le choix de la Régie. Lors de cette audience, les autres intervenants au dossier ont fait part de leur disponibilité le 4 novembre 2020.

Compte tenu des circonstances, le 23 octobre 2020, la Régie reportait au 4 novembre 2020, à compter de 9h la tenue de cette séance de travail portant sur la preuve d'Énergir.

Le 27 octobre 2020, SÉ-AQLPA-GIRAM demandait à nouveau de reporter cette séance de travail. Il souhaite une date ultérieure au 4 novembre 2020, en raison de la tenue de l'audience au dossier R-4127-2020 au même moment.

La Régie a déjà reporté la séance de travail en raison de l'audience du dossier R-4127-2020. Comme elle le mentionnait dans sa décision D-2020-098 : « *La Régie essaie généralement d'accommoder la disponibilité de tous pour ses audiences, mais elle ne peut pas toujours adapter le calendrier réglementaire à la disponibilité de l'ensemble des participants à un dossier. Agir autrement ne lui permettrait pas de gérer les dossiers de manière efficiente et efficace.* »

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0395](#), p. 4

**La Régie rejette donc la demande de SÉ-AQLPA-GIRAM de reporter la séance de travail du 4 novembre 2020.**

Par ailleurs, la Régie demande aux participants de confirmer le nom de leurs représentants qui participeront à cette séance de travail, **au plus tard le 30 octobre 2020**. Elle communiquera par la suite aux participants les coordonnées de connexion à cette séance de travail qui aura donc lieu le **4 novembre 2020 à compter de 9h avec l'application GoToMeeting**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml